

ÉTUDES

1. PRODUITS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ L'INFORMATION PUBLIÉE PAR LES BANQUES FRANÇAISES

Depuis les recommandations du Groupe des Trente en 1993, la communauté internationale a porté un intérêt croissant à l'information publiée par les professionnels de marché sur leurs activités et leur gestion des produits dérivés.

L'information quantitative, mais également qualitative, apparaît en effet pouvoir jouer un rôle important dans le rayonnement des saines pratiques de gestion et de contrôle des risques mises en place, ou devant l'être par les opérateurs, et contribuer ainsi à une mise à niveau conformément aux meilleures pratiques internationales.

Cet intérêt reflète l'importance croissante accordée aux aspects qualitatifs, en particulier ceux de l'information et de la gestion du risque ou « risk-management », par rapport aux critères quantitatifs traditionnellement retenus dans la supervision exercée par les contrôleurs. Ces questions sont également perçues par la profession, d'autant plus que l'affaire Barings est venue, il y a peu de temps, en accentuer encore le caractère fondamental.

L'information publiée sur les produits dérivés et les activités de marché a ainsi fait l'objet depuis 1993 de travaux et de recommandations au sein de plusieurs instances², professionnelles ou régulatrices. De cet ensemble de réflexions ressortent deux types d'apports.

– Un consensus autour des axes de communication à développer, dont principalement la stratégie suivie sur les activités de marché et les produits dérivés, les principes d'organisation de la gestion et du contrôle des risques, l'exposition aux risques de crédit et de marché.

– Le recensement et le débat autour des informations quantitatives permettant d'explicitier les volumes d'activité et les risques encourus.

De façon à disposer d'une vision homogène et dynamique sur les informations effectivement publiées par les principaux établissements internationaux, le Comité de Bâle et l'OICV³ ont organisé conjointement l'an dernier une enquête sur la base des rapports annuels 1993 et 1994 des grandes banques et maisons de titres internationales. Cette enquête a été reconduite cette année auprès du même échantillon sur la base des rapports annuels 1995. La synthèse publiée prochainement permettra de mettre à jour les conclusions de la première enquête, diffusées dans le rapport conjoint du Comité de Bâle et de l'OICV en novembre 1995.

La présente étude propose quelques constats concernant les banques françaises suite à l'examen des rapports annuels réalisé dans le cadre de l'enquête internationale.

Parmi les 67 banques de l'échantillon international, figuraient huit grandes banques françaises : Banque nationale de Paris, Crédit commercial de France, Crédit agricole, Crédit lyonnais, Indosuez, Paribas, Société générale et Union européenne de CIC, retenues au titre de leur dimension internationale et de leur activité importante sur instruments dérivés.

Depuis 1993, ces établissements ont sensiblement progressé dans la communication financière sur les activités de marché et en particulier sur les risques liés à ces activités. Néanmoins des insuffisances demeurent en matière de résultats et dans la nature des informations diffusées sur les risques de marché. Ainsi, des progrès restent à faire dans l'information publiée en ce domaine.

² Recommandations du Groupe des Trente (1993)
Recommandations de l'Institute of International Finance (août 1994)
Rapport Fisher - Comité Euromonnaies (septembre 1994)
Norme IASC32 « Règles de présentation et informations à fournir relatives aux instruments financiers » publiée par l'International Accounting Standards Committee (mars 1995)
Enquête sur l'information publiée du Comité de Bâle et de l'OICV (novembre 1995)

³ L'Organisation internationale des commissions de valeurs.

1.1. DES PROGRÈS DANS LA COMMUNICATION SUR LES RISQUES DE MARCHÉ ET DE CRÉDIT

L'examen des rapports annuels de ces huit grandes banques françaises montre, sur les trois dernières années, une nette progression du nombre d'établissements communiquant des informations sur les risques liés aux activités de marché et aux instruments dérivés (quatre établissements sur huit en 1993, six en 1994, sept en 1995)

Cette progression, également au plan qualitatif, s'est stabilisée en 1995 pour les six banques qui communiquaient déjà ; l'évolution la plus significative étant intervenue, en effet, en 1994 avec l'introduction par quatre établissements de leurs expositions aux risques de crédit. À noter toutefois que deux banques ont également substantiellement enrichi, cette année, les parties descriptives sur la gestion et l'organisation du contrôle des risques.

Ainsi, sept établissements diffusent à la fin de 1995 une information relativement claire et précise sur leur gestion des risques et leur exposition, à cependant quelques exceptions près.

– Quatre établissements n'indiquent encore pas leur exposition au risque de crédit

. Il faut rappeler que les établissements français ont été historiquement plus en avance sur les risques de marché que sur les risques de crédit en matière de communication. Or, il s'agit pourtant là d'informations sur lesquelles la communication paraît relativement aisée, puisqu'elle s'appuie généralement sur les risques de crédit calculés dans le cadre du ratio Cooke, donc normalisés et disponibles au niveau consolidé.

– L'information sur les montants de risques de marché n'est pas toujours suffisante pour être interprétée : c'est le cas d'un seul établissement qui n'indique pas les hypothèses de chocs de marché à l'origine des montants de risques qu'il communique. Mais, d'une façon générale, l'interprétation peut toujours apparaître très relative en l'absence de normalisation de la mesure et donc de comparabilité entre banques.

Au total, seul un établissement ne diffuse encore aucune information sur ses risques. Cette situation est à rapprocher des chiffres internationaux (dans une version encore non finalisée) qui montrent un net accroissement des déclarants sans atteindre toutefois l'exhaustivité : 45 en 1995 contre 34 en 1993 pour les risques de crédit et 36 en 1995 contre 4 en 1993 pour les risques de marché déclarés sous forme de valeur exposée au risque ou « value at risk ».

Enfin, on notera qu'outre cette information pour la plupart récente sur les risques les banques françaises communiquent toutes sur la stratégie suivie dans le cadre de leurs activités de marché durant l'année écoulée et les principes généralement liés à l'utilisation des produits dérivés.

De même, ces huit établissements indiquent leurs volumes d'activité sur instruments dérivés au travers des engagements notionnels par catégorie de produit, qui figurent généralement dans une note comptable annexe. Il faut noter que la seule présentation comptable qui est généralement faite ne permet pas une lecture directe ⁴ des volumes d'activité, ce qu'il serait certainement souhaitable d'améliorer. Cette information ainsi que les règles de comptabilisation des instruments dérivés, qui sont également présentées dans l'ensemble des rapports annuels, correspondent en fait aux obligations comptables réglementaires accompagnant la publication officielle des comptes et sont reprises par les établissements dans leur communication aux actionnaires.

⁴ La distinction comptable actif/passif nécessite de restituer un volume notionnel unique pour ceux des engagements figurant à la fois à l'actif et au passif, ce qui est le cas des swaps et des changes à terme. De surcroît, les changes à terme sont le plus souvent à rechercher dans une autre rubrique du hors bilan (devises à recevoir ou à livrer) et sont approchés (cette rubrique contient également les changes comptant, dont les montants sont généralement négligeables par rapport à ceux des changes à terme).

1.2. LA PERSISTANCE D'ÉCARTS PAR RAPPORT AUX PUBLICATIONS AMÉRICAINES QUI DÉLIVRENT DAVANTAGE D'INFORMATIONS, NOTAMMENT EN MATIÈRE DE RÉSULTATS ET DE PROVISIONS

Les grandes banques françaises, contrairement à leurs confrères américains, communiquent peu, voire pas du tout, sur :

- les revenus et résultats des activités de marché ; en effet, l'analyse sectorielle des résultats est rarement développée. Seuls quatre établissements fournissent une analyse par métier, pour la plupart sommaire ⁵ ;
- les encours compromis, leur provisionnement et les pertes enregistrées suite à la défaillance de contreparties dans le cadre des produits dérivés et des activités de marché. Seule une banque consacre à ces questions une information relativement développée et claire, sans cependant donner un éclairage spécifique sur les activités de marché ⁶ ;
- l'information générale sur les dérivés, comme l'utilisation et la part des instruments dérivés à fort ou très fort effet de levier (leveraged or highly leveraged derivatives) ou d'autres informations chiffrées, mais dont la pertinence peut être plus contestée, comme la valeur de marché brute positive sans indication de l'impact du netting (ce qui dans ce cas ne traduit ni un risque ni un volume d'activité), ou bien la valeur du portefeuille de trading à la date d'arrêté (cette valeur étant, par nature des activités de trading, très volatile) ; ces données, dont la diffusion par les banques américaines correspond aux recommandations multiples sur le développement de la communication sur les produits dérivés, sont parfois relativisées par un commentaire spécifique dans les rapports annuels (c'est le cas de la valeur brute positive) ;
- plus largement, au-delà des seules activités de marché, sur l'activité de gestion actif-passif ou « Assets and Liabilities Management » (ALM) ; si celle-ci est généralement décrite dans les rapports annuels, elle ne se trouve presque jamais accompagnée de mesures de sensibilité au risque de taux des positions ALM ou d'autres données chiffrées ⁷, alors que l'on trouve généralement ces informations auprès des grandes banques américaines.

1.3. MAIS DES ÉCARTS ÉGALEMENT DANS LA NATURE DES INFORMATIONS DIFFUSÉES SUR LES RISQUES DE MARCHÉ, QUI REFLÈTENT LES DIFFÉRENCES DE MÉTHODOLOGIE DES BANQUES FRANÇAISES ET AMÉRICAINES

Si l'on poursuit l'axe de comparaison précédent au plan du contenu des informations diffusées sur les risques de marché, on notera que les grandes banques américaines diffusent en outre les résultats de l'approche « backtesting », telle que définie par l'amendement de Bâle (rapprochement quotidien des risques de marché et des résultats des activités de marché).

De façon générale, l'information sur les risques de marché reflète bien l'écart structurel des méthodologies, utilisées de part et d'autre, dans les modèles internes de mesure des risques.

- Les banques américaines disposent en général déjà de modèles internes proches des recommandations du Comité de Bâle qui autorisent largement les corrélations entre facteurs de risques. Contrairement aux banques françaises, elles diffusent un unique montant de valeur en risque, généralement très peu élevé compte tenu du jeu des corrélations et du niveau d'occurrence, moins conservateur, de risque retenu.
- Les banques françaises communiquent également, pour la majorité, des chiffres issus de leurs modèles internes. Elles le font sur la base d'une mesure du risque plus conservatrice et n'utilisent pas les corrélations. Les

⁵ Exprimée uniquement en pourcentage du total du résultat brut d'exploitation pour trois d'entre eux, seule une banque donne une information plus détaillée (PNB, frais généraux et amortissements, RBE et résultat net des activités de marché).

⁶ Les autres banques donnent également des informations sur les provisions, la lecture des pertes et des encours compromis n'est en général pas immédiate.

⁷ Seul un établissement indique la sensibilité de sa position structurelle de taux.

montants de risques publiés sont donc nettement plus élevés⁸ et généralement non agrégeables en un chiffre unique. Aucune information de type « backtesting » n'est actuellement publiée, voire disponible.

L'entrée en vigueur des dispositions de Bâle induira vraisemblablement une mise à niveau de la communication financière en ce domaine.

1.4. EN CONCLUSION, LE NIVEAU DE COMMUNICATION SUR LES RISQUES A BIEN PROGRESSÉ, MAIS DES EFFORTS RESTENT ENCORE À ACCOMPLIR POUR AMÉLIORER LA TRANSPARENCE SUR LES ACTIVITÉS DE MARCHÉ

1.4.1. L'accroissement de la transparence est net sur les aspects qualitatifs liés à l'exposé des procédures de mesure, de gestion et de contrôle des risques. Il est unanimement reconnu, et illustré récemment dans le cas de Barings, qu'une organisation efficace du contrôle des risques est fondamentale. En présenter les principes et les méthodes est donc indispensable dans l'exercice de communication aux actionnaires, ce qui a été bien compris et mis en pratique par les grandes banques françaises.

1.4.2. Des progrès peuvent être encore réalisés sur la présentation des montants d'exposition aux risques de marché et de crédit. En effet, les données quantitatives présentent l'intérêt, sous leur forme actuelle, de situer le niveau de risque à une date donnée, celle de l'arrêté annuel, mais restent néanmoins insuffisantes en ce qui concerne plus particulièrement les risques de marché.

– Le délai de publication du rapport annuel limite considérablement la portée d'une photographie au 31 décembre quand il s'agit de données fortement volatiles comme celles des risques de marché.

– Cette volatilité nécessite de disposer au minimum de quelques indicateurs complémentaires, comme par exemple la moyenne, les plus hauts et plus bas sur l'année, qui sont communiqués dans le rapport d'un seul des huit établissements. De tels indicateurs paraissent provisoirement suffisants, les histogrammes américains (données quotidiennes) ne conduisant pas à une information réellement plus consistante en dehors de l'illustration du backtesting. Ils pourraient permettre d'étoffer l'information sur les risques de marché dans l'attente d'un ajustement de la communication qui interviendra probablement avec l'entrée en application du dispositif de Bâle.

Par ailleurs, l'amélioration pourrait être aisément obtenue en ce qui concerne les risques de crédit, comme cela a été souligné plus haut les montants de risques de crédit ne sont en effet pas publiés par quatre des établissements.

1.4.3. Les grandes banques françaises devraient veiller également à ne pas laisser l'écart se creuser avec les banques internationales, et notamment américaines, en poursuivant leur effort de communication sur la mise en perspective des résultats sur les activités de marché, en particulier les produits et les charges qui s'y rapportent, les provisions sur encours douteux et les pertes enregistrées.

1.4.4. Enfin, la communication doit bien entendu être élargie aux autres intervenants de marché : cette analyse ne concernant en effet que le cercle restreint des banques françaises à dimension internationale, l'incitation à un effort de communication dans ce domaine ne doit pas négliger l'ensemble des autres établissements, bancaires ou non bancaires, dès lors que des opérations de marché présentent un certain niveau de risque. À cet égard, le rapport réalisé par quatre cabinets d'audit⁹ sur l'information financière des cinquante plus grands établissements de crédit français indiquait que seuls 50 % de ces établissements consacraient un chapitre spécifique et significatif de leur rapport annuel à la gestion des risques.

*

L'information publiée par les banques françaises en matière d'activité de marché s'améliore ; toutefois des efforts restent encore à accomplir pour se situer au niveau des meilleures références internationales, un objectif qui n'est pas hors de portée.

⁸ Plusieurs centaines de millions de dollars pour les banques françaises en additionnant les montants de risques par activité (somme sans corrélation) contre plusieurs dizaines de millions de dollars pour les banques américaines (40 MUSD et 27 MUSD pour respectivement Bankers Trust et JP Morgan en 1995).

⁹ « L'information financière en 1995 : Les établissements de crédit » ouvrage réalisé par les quatre cabinets d'audit et de conseil Cauvin Angleys Saint-Pierre, Deloitte Touche, Ernst & Young et Mazars & Guérard.